



RHS

# Fichier minimal sur les ressources humaines de la santé

---

Manuel de soumission  
des données, 2022

Mis à jour en février 2024



Institut canadien  
d'information sur la santé  
Canadian Institute  
for Health Information

La production du présent document est rendue possible grâce à un apport financier de Santé Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les opinions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada ou celles des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Tous droits réservés.

Le contenu de cette publication peut être reproduit tel quel, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, uniquement à des fins non commerciales pourvu que l'Institut canadien d'information sur la santé soit clairement identifié comme le titulaire du droit d'auteur. Toute reproduction ou utilisation de cette publication et de son contenu à des fins commerciales requiert l'autorisation écrite préalable de l'Institut canadien d'information sur la santé. La reproduction ou l'utilisation de cette publication ou de son contenu qui sous-entend le consentement de l'Institut canadien d'information sur la santé, ou toute affiliation avec celui-ci, est interdite.

Pour obtenir une autorisation ou des renseignements, veuillez contacter l'ICIS :

Institut canadien d'information sur la santé  
495, chemin Richmond, bureau 600  
Ottawa (Ontario) K2A 4H6  
Téléphone : 613-241-7860  
Télécopieur : 613-241-8120  
[icis.ca](http://icis.ca)  
[droitdauteur@icis.ca](mailto:droitdauteur@icis.ca)

© 2024 Institut canadien d'information sur la santé

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Fichier minimal sur les ressources humaines de la santé — manuel de soumission des données, 2022 (mis à jour en février 2024)*. Ottawa, ON : ICIS; 2024.

This publication is also available in English under the title *Health Human Resources Minimum Data Set — 2022 Data Submission Manual (Updated February 2024)*.

# Table des matières

Introduction . . . . .	4
À propos de l'ICIS . . . . .	4
Programme de respect de la vie privée et de sécurité de l'ICIS . . . . .	4
Remerciements . . . . .	5
Au sujet du présent document . . . . .	5
Objet . . . . .	5
Public cible . . . . .	6
L'information sur la main-d'œuvre de la santé à l'ICIS . . . . .	6
Le projet de modernisation du fichier minimal sur les RHS . . . . .	8
Spécifications de soumission des données . . . . .	9
Directives de soumission des données . . . . .	9
Règles d'acceptation des données . . . . .	11
Soumission et transmission des données . . . . .	11
Spécifications techniques des données . . . . .	13
Caractéristiques des fichiers . . . . .	13
Convention de désignation des fichiers . . . . .	13
Format de la fiche de contrôle . . . . .	15
Format d'enregistrement . . . . .	19

# Introduction

## À propos de l'ICIS

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) est un organisme autonome sans but lucratif qui fournit des données et des informations comparables et exploitables qui favorisent une amélioration rapide des soins de santé, de la performance des systèmes de santé et de la santé de la population dans tout le Canada. Nos intervenants utilisent dans leurs processus décisionnels notre vaste gamme de bases de données, de mesures et de normes sur la santé, en parallèle avec nos rapports et analyses fondés sur des données probantes. Soucieux de protéger la vie privée des Canadiens, nous assurons la confidentialité et l'intégrité des renseignements sur la santé que nous fournissons.

Pour en savoir plus, consultez notre site Web au [icis.ca](http://icis.ca).

## Programme de respect de la vie privée et de sécurité de l'ICIS

L'ICIS dispose d'un vaste programme de respect de la vie privée afin d'assurer la confidentialité et la sécurité de ses banques de données. La pierre angulaire de ce programme est une série de politiques et de principes rigoureux qui régissent la collecte, le stockage, l'analyse et la diffusion des données à l'ICIS. Ces politiques et principes sont énoncés dans les documents *Politique de respect de la vie privée relative à la collecte, à l'utilisation, à la divulgation et à la conservation des renseignements personnels sur la santé et des données dépersonnalisées, 2010* et *Politique sur les renseignements identifiant un établissement de santé*, disponibles au [icis.ca](http://icis.ca). Les politiques ont été revues afin qu'elles correspondent à l'annexe 1 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) du Canada.

Le Programme de respect de la vie privée de l'ICIS comprend aussi

- un Secrétariat au respect de la vie privée résolu à développer un environnement sensible au respect de la vie privée à l'ICIS;
- une équipe active chargée du respect de la vie privée, de la confidentialité et de la sécurité, formée de représentants de tout l'organisme;
- un conseiller principal en matière de respect de la vie privée;
- un comité sur le respect de la vie privée et la protection des données, qui est un sous-comité du Conseil d'administration de l'ICIS;
- une formation obligatoire à l'intention du personnel pour que les questions relatives à la protection de l'information sur la santé soient à l'avant-plan de nos préoccupations;
- des activités de diffusion pour tenir les intervenants à jour.

# Remerciements

L'ICIS souhaite remercier les personnes qui ont généreusement donné de leur temps en participant au processus de consultation qui a mené à l'élaboration du premier fichier minimal national pour les ressources humaines de la santé au Canada, à son maintien et à toutes les mises à jour subséquentes. Parmi celles-ci figurent des intervenants de tous horizons représentant les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des associations professionnelles, des organismes de réglementation, des chercheurs et des établissements d'enseignement.

L'ICIS aimerait également remercier son comité exécutif et ses groupes de travail internes pour leurs conseils constants en matière de stratégie et de gouvernance.

## Au sujet du présent document

### Objet

Ce document présente les spécifications techniques et de soumission des données pour la [Base de données sur la main-d'œuvre de la santé \(BDMOS\)](#) de l'ICIS.

Il vise à

- expliquer comment soumettre un enregistrement d'inscription à l'ICIS;
- décrire les processus de vérification et de validation des données de l'ICIS;
- fournir des ressources supplémentaires pour la soumission d'un enregistrement d'inscription.

**Remarque :** Ce document ne comprend pas les définitions et les justifications des éléments de données, que vous trouverez plutôt dans le [Dictionnaire de données du fichier minimal sur les ressources humaines de la santé \(RHS\)](#).

## Public cible

Le présent document s'adresse à 2 publics principaux :

- **Les organismes, provinces et territoires déclarants** : les groupes de dispensateurs de soins qui fournissent actuellement des enregistrements d'inscription à l'ICIS. Les fournisseurs de données doivent s'assurer que les données qu'ils soumettent à l'ICIS respectent les spécifications énoncées dans le présent document.
- **Les organismes, provinces et territoires non déclarants** : certains groupes de dispensateurs de soins qui ne soumettent actuellement pas de données à l'ICIS ont exprimé leur intérêt pour l'élaboration de bases de données comparables à l'échelle nationale et respectant les normes de l'ICIS. L'ICIS appuie l'utilisation du *Manuel de soumission des données du fichier minimal sur les RHS* et du [Dictionnaire de données du fichier minimal sur les RHS](#) par ces organismes pour créer une base de données conformes aux normes de l'ICIS.

**Remarque** : Ces documents ne fournissent pas les étapes de création d'une base de données, mais ils présentent les normes utilisées pour la collecte, le traitement et la déclaration de données sur les RHS.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'ICIS :

Information sur la main-d'œuvre de la santé

Institut canadien d'information sur la santé

495, chemin Richmond, bureau 600

Ottawa (Ontario) K2A 4H6

[rhs@icis.ca](mailto:rhs@icis.ca)

## L'information sur la main-d'œuvre de la santé à l'ICIS

La Base de données sur la main-d'œuvre de la santé (BDMOS) de l'ICIS contient des informations sur l'effectif, l'emplacement géographique, la scolarité et les caractéristiques d'emploi des dispensateurs de soins de santé du Canada. L'information recueillie dans cette base de données respecte la norme de données du fichier minimal sur les RHS. L'ICIS a établi cette norme pour normaliser la définition et la collecte des données générales nécessaires à la planification de la main-d'œuvre, à l'élaboration des politiques et à la recherche à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale, de même que pour favoriser la comparabilité pancanadienne.

## Renseignements contextuels

En 2004, l'ICIS a consulté d'importants intervenants afin de cerner et de vérifier leurs besoins prioritaires en matière d'information sur les RHS et d'indicateurs connexes, ainsi que pour établir quels éléments de données recueillir de façon normalisée partout au Canada. Ces consultations lui ont permis de définir les données générales requises pour appuyer les activités relatives aux RHS fondées sur l'information (surveillance, évaluation, planification et recherche sur les politiques) et de les publier dans le *Guide d'élaboration de fichiers de données pour appuyer la gestion des ressources humaines de la santé au Canada*.

Misant sur ces résultats, l'ICIS a entrepris le Projet de développement de bases de données sur les ressources humaines de la santé et créé des bases de données nationales sur les effectifs dans 5 groupes réglementés de dispensateurs de soins :

- Base de données sur les ergothérapeutes (BDE)
- Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens (BDPP)
- Base de données sur les physiothérapeutes (BDPT)
- Base de données sur les technologues en radiation médicale (BDTRM)
- Base de données sur les technologistes de laboratoire médical (BDTLM)

Collectivement, ces bases de données sont appelées Base de données sur les ressources humaines de la santé (BDRHS).

Ces bases de données ont permis de compléter les bases de données existantes sur les RHS, soit celles sur les médecins, les infirmières praticiennes, les infirmières autorisées, les infirmières psychiatriques autorisées et les infirmières auxiliaires autorisées. De plus, l'ICIS tient à jour une base de données agrégées sur 18 autres groupes de dispensateurs de soins.

Depuis, pour diverses raisons, la BDTRM et la BDTLM ont été abandonnées; l'information sur ces dispensateurs est maintenant recueillie à un niveau agrégé. De plus, bien que les données sur les RHS soient recueillies et soumises séparément pour chaque groupe de dispensateurs de soins, l'information est compilée dans la BDMOS à des fins d'uniformisation des rapports. Il existe néanmoins une exception : l'information sur les [médecins](#), car l'ICIS tient à jour la Base de données médicales Scott's (BDMS) — sa base de données sur les effectifs de médecins au Canada — en acquérant tous les ans des données brutes auprès des Répertoires Scott's (un tiers privé). Les Répertoires Scott's recueillent leurs données auprès d'organismes et d'établissements, notamment les registraires provinciaux et territoriaux, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, le Collège des médecins de famille du Canada ainsi qu'auprès de médecins qui les contactent directement. Ces données brutes sont traitées et enrichies grâce au modèle de données de référence de l'ICIS (MDRI) avant d'être versées dans la BDMS.

# Le projet de modernisation du fichier minimal sur les RHS

De 2019 à 2022, l'ICIS a réexaminé ses pratiques afin de les harmoniser aux besoins changeants en information sur la santé des intervenants. Les résultats ont fait ressortir l'importance continue de recueillir et d'analyser des données sur les RHS afin d'éclairer la planification de la main-d'œuvre de la santé et l'élaboration de politiques. Ils ont aussi mis en évidence que les données et méthodes courantes de l'ICIS étaient fragmentées et incomplètes, ce qui complique la production de rapports et la compréhension du portrait général de la main-d'œuvre de la santé à l'échelle pancanadienne.

L'ICIS a donc mis à jour la norme de données du fichier minimal sur les RHS (y compris les éléments de données et les valeurs, ainsi que leurs définitions respectives) pour

- réduire le fardeau de la collecte des données et recueillir uniquement les éléments de données nécessaires à la planification de la main-d'œuvre de la santé et à l'élaboration de politiques;
- normaliser les concepts et les valeurs pour la collecte de données et la production de rapports visant tous les groupes de dispensateurs de soins;
- mieux répondre aux besoins des intervenants et mieux représenter les systèmes de santé du Canada;
- harmoniser les données à la norme internationale d'information sur la santé SNOMED CT (Systematized Nomenclature of Medicine — Clinical Terms).
  - La SNOMED CT est un lexique international des termes cliniques utilisés dans les systèmes électroniques d'information sur les soins de santé. L'harmonisation avec cette nomenclature permet d'uniformiser les données enregistrées sur tous les secteurs de la santé. L'utilisation d'une même terminologie permet d'intégrer et de coupler les données sur la main-d'œuvre de la santé avec celles d'autres banques de données avec un minimum de manipulations. Cette mise en correspondance favorise l'échange de données.
  - L'édition canadienne de la SNOMED CT est tenue à jour par Inforoute Santé du Canada et son contenu correspond au contexte canadien.
  - Pour obtenir un complément d'information sur les codes de mise en correspondance avec la SNOMED CT, écrivez-nous à [rhs@icis.ca](mailto:rhs@icis.ca).

La norme de données mise à jour du fichier minimal sur les RHS permettra de recueillir des données de haute qualité pouvant être comparées et couplées pour les groupes de dispensateurs de soins afin de soutenir la planification de la main-d'œuvre de la santé, l'élaboration de politiques et la recherche à l'échelle pancanadienne. Elle se veut une évolution de notre approche normalisée de collecte de données qui simplifie les processus actuels et allège le fardeau de la collecte des données. La norme sera mise à jour tous les 3 ans.



# Spécifications de soumission des données

Cette section fournit des spécifications de soumission de données et comprend des informations sur

- les directives de soumission des données;
- les règles d'acceptation des données;
- la soumission et la transmission des données.

Les organismes, provinces et territoires non déclarants voudront peut-être adopter les spécifications énoncées dans le présent document, qui sont conformes aux normes de données sur les RHS de l'ICIS.

## Directives de soumission des données

### Soumission d'enregistrements

La population visée est l'ensemble des dispensateurs de soins dans chaque province et territoire du Canada.

L'ICIS recueille actuellement des informations sur les dispensateurs de soins dans plusieurs professions qui **remplissent un formulaire d'inscription annuel et le soumettent à leur organisme de réglementation provincial ou territorial.**

**Remarque :** Lorsqu'il n'existe pas d'organisme de réglementation, la source de données de l'ICIS peut être une association de professionnels de la santé ou une entité gouvernementale nationale, provinciale ou territoriale pertinente.

Au minimum, l'ICIS exige la soumission de toutes les inscriptions de membres actifs; selon les exigences établies avec chaque groupe professionnel, province ou territoire, l'ICIS peut également recueillir les inscriptions de membres inactifs. De plus amples informations sur les statuts d'inscriptions recueillis par l'ICIS se trouvent dans le [Dictionnaire de données du fichier minimal sur les RHS](#) (Catégorie 1, champ 2 : Statut de l'inscription du dispensateur).

## Sources des données

L'ICIS reçoit des données provenant des

- gouvernements provinciaux et territoriaux;
- organismes de réglementation provinciaux et territoriaux;
- associations professionnelles nationales.

**Remarque :** Dans ce document, ces entités sont appelées *fournisseurs de données*.

Le formulaire d'inscription annuelle que les candidats remplissent est la propriété de l'organisme de réglementation.

En vertu d'une entente conclue avec l'ICIS, les fournisseurs de données lui soumettent un ensemble de données normalisées recueillies au moyen des formulaires d'inscription. L'information recueillie porte sur les caractéristiques démographiques, la scolarité, la formation et l'emploi des dispensateurs de soins.

## Dates d'inscription annuelle, de collecte et de soumission

### Périodes d'inscription

Afin d'exercer dans une province ou un territoire donné, les dispensateurs de soins de santé réglementés partout au Canada remplissent un formulaire annuel d'inscription (ou de renouvellement) et le soumettent à leur organisme de réglementation provincial ou territorial. Ce formulaire doit être soumis dans des délais définis — ou période d'inscription — qui varient tant en fonction des types de dispensateurs de soins que de la province ou du territoire.

### Dates de collecte

Pour favoriser l'actualité des rapports, l'ICIS peut recueillir les données avant la fin de la période d'inscription.

Une échéance pour la collecte de données est établie en consultation avec les fournisseurs de données. Elle correspond au moment où la plupart des inscriptions de la période d'inscription ont été reçues.

### Période de soumission

Les données doivent être soumises à l'ICIS dans les 30 jours qui suivent la date de collecte convenue.

**Remarque :** Les dates de collecte et de soumission de données pour les fournisseurs de données actuels de l'ICIS seront fournies dans la trousse annuelle de collecte de données. Pour obtenir plus d'information, écrivez-nous à [rhs@icis.ca](mailto:rhs@icis.ca).

# Règles d'acceptation des données

Les règles d'acceptation des données établies par l'ICIS sont les suivantes :

- Les données doivent être corrigées à la source. Seules les données sans erreur doivent être soumises. Des données sans erreur sont définies comme des informations qui
  - sont conformes au [format d'enregistrement](#) physique et à la [disposition des fichiers](#) tels que définis dans le présent document;
  - contiennent seulement des valeurs ou des codes valides tels que définis dans le [format d'enregistrement](#).
- Un fichier de soumission peut seulement contenir les données d'inscription de la période convenue dans l'entente sur les données avec l'ICIS.
- Les données doivent être soumises sous forme de fichier contenant des enregistrements de longueur fixe.
- Chaque fichier de données doit commencer par une fiche de contrôle; il s'agit d'un résumé du contenu du fichier qui sert de référence pour la vérification des enregistrements individuels.
- Les fournisseurs de données seront informés de toute erreur détectée dans leurs fiches de contrôle. Ils doivent fournir à l'ICIS les corrections ou une justification des erreurs avant que les processus de validation puissent se poursuivre.
- Un [rapport d'erreurs](#) détaillé remis aux fournisseurs de données les informera des erreurs détectées dans les fichiers de données qu'ils ont soumis. Les fournisseurs de données devront ensuite fournir à l'ICIS les enregistrements corrigés en soumettant à nouveau le rapport d'erreurs.

## Soumission et transmission des données

Pour protéger la sécurité des renseignements confidentiels et satisfaire à la législation provinciale et nationale relative à la protection de la vie privée, l'ICIS demande que tous les fichiers de données soient transmis par le Service de soumission électronique des données (eDSS).

L'ICIS offre l'eDSS pour transmettre des fichiers électroniques par Internet. Ce service garantit une sécurité conforme aux normes de l'organisme et de l'industrie grâce à

- des protocoles chiffrés et sécuritaires pendant le téléchargement et le transfert des fichiers à partir de l'ordinateur du client jusqu'aux serveurs de l'ICIS;
- un accès au système limité aux utilisateurs autorisés et dont l'identité est authentifiée.

## Accès à l'eDSS

Les fournisseurs de données peuvent accéder à l'eDSS en ouvrant une session dans leur profil de l'ICIS. Chaque fournisseur de données devra demander l'accès à l'eDSS pour soumettre des données à chacune des banques de données de l'ICIS.

### Demande d'accès

Si vous avez un profil de l'ICIS, [ouvrez une session](#) et sélectionnez **Demande d'accès : nouvel accès/annulation de l'accès**.

- Pour demander un accès en votre nom, cochez la case **Demander un accès pour vous-mêmes**.
- Pour ajouter des utilisateurs, inscrivez les premières lettres de leur nom ou de leur adresse courriel dans le champ **Chercher un utilisateur**. Tous les utilisateurs ajoutés à la demande figureront dans le sommaire des utilisateurs sélectionnés, au bas de la page.
- Si vous ne trouvez pas un utilisateur, cliquez sur **Créer un nouvel utilisateur**.

Le nouvel utilisateur recevra par courriel les justificatifs de connexion nécessaires à l'activation de son profil. L'utilisateur doit activer son profil pour que sa demande d'accès soit traitée.

En cas de problèmes ou si vous n'arrivez pas à créer un profil, écrivez-nous à [aide@icis.ca](mailto:aide@icis.ca) en fournissant les renseignements suivants pour chaque utilisateur concerné :

- Prénom, nom et adresse courriel de l'utilisateur et nom de l'organisme.

### Ajout ou annulation des services eDSS

Une fois que vous avez ajouté tous les utilisateurs souhaités à la demande, cliquez sur **Ajouter ou annuler des services**.

- Pour trouver les services à ajouter ou à annuler pour un utilisateur sélectionné, commencez par inscrire les premiers caractères du nom du programme, du nom de l'organisme ou de l'identificateur de l'organisme dans le champ **Rechercher des services**. Une fois que les résultats de la recherche sont affichés, vous pouvez les restreindre au moyen du champ **Filtrer les résultats**.
- Dans la colonne **Type d'accès**, cliquez sur la flèche du menu déroulant **Sélectionner**, puis sur **Accorder** ou **Annuler**, selon le cas. Vos choix s'affichent alors dans le sommaire des services, au bas de la page.

Pour en savoir plus sur les demandes d'accès à l'eDSS, écrivez à [aide@icis.ca](mailto:aide@icis.ca).

## Soumission des données dans l'eDSS

L'eDSS étant accessible en tout temps, les établissements peuvent transmettre leurs données au moment de leur choix.

Pour utiliser l'eDSS, les fournisseurs de données doivent pouvoir se connecter à un navigateur Internet et avoir un logiciel de compression de fichiers comme WinZip.

Le document *Service de soumission électronique de données (eDSS) — guide de l'utilisateur externe* est disponible à titre de référence dans l'application de l'eDSS. Consultez le guide pour vous renseigner sur les exigences et les processus de soumission de données.

# Spécifications techniques des données

Cette section traite des caractéristiques du fichier complet soumis à l'ICIS et du format des enregistrements soumis dans chaque fichier.

## Caractéristiques des fichiers

Les données d'inscription sont soumises dans un fichier qui doit contenir ce qui suit :

- Une fiche de contrôle décrivant le contenu du fichier et qui doit se trouver au début du fichier. Cette fiche doit contenir 390 caractères.
- Des enregistrements détaillés : ces enregistrements doivent tous suivre le même format et contenir 390 caractères. Chaque enregistrement décrit l'inscription, les caractéristiques démographiques, géographiques, de scolarité et d'emploi pour une seule personne inscrite. Un enregistrement correspond à une personne inscrite. Chaque enregistrement doit commencer sur une nouvelle ligne.

Le fichier doit contenir un texte brut (ASCII) *sans* délimiteurs (comme des tabulations ou des virgules). Il doit porter l'extension de fichier « .txt ».

Pour soumettre avec succès un fichier texte à l'ICIS à l'aide de l'eDSS, vous devez d'abord le compresser. Pour en savoir plus sur la soumission de données à l'ICIS au moyen de l'eDSS, veuillez revoir la section [Soumission des données dans l'eDSS](#) du présent document.

## Convention de désignation des fichiers

Le nom des fichiers doit être normalisé afin de faciliter la réception et le traitement des données sur les dispensateurs de soins. La disposition des éléments du nom du fichier doit être la suivante :

**Tableau 1** Convention de désignation des fichiers

Champ	Format de la valeur*	Description de la valeur
<b>Type de données</b>	AAA	HHR : ressources humaines de la santé
<b>Année de données</b>	AAAA	L'année de collecte des données soumise
<b>Période de soumission</b>	NN	Le champ Période de soumission est obligatoire pour la soumission de fichiers à l'ICIS à l'aide de l'eDSS; veuillez saisir 00.
<b>Identificateur de l'organisme</b>	ANNNN	Code à 5 caractères attribué au fournisseur de données, généré selon les normes de l'ICIS. L'identificateur de l'organisme est transmis par courriel. Le même identificateur est utilisé lors de la soumission des fichiers de données au moyen de l'eDSS.
<b>Code de la province ou du territoire qui soumet les données</b>	AA	NL : Terre-Neuve-et-Labrador PE : Île-du-Prince-Édouard NS : Nouvelle-Écosse NB : Nouveau-Brunswick QC : Québec ON : Ontario MB : Manitoba SK : Saskatchewan AB : Alberta BC : Colombie-Britannique YT : Yukon NT : Territoires du Nord-Ouest NU : Nunavut
<b>Type de dispensateur de soins qui soumet les données</b>	NN	01 : infirmière autorisée 02 : infirmière auxiliaire autorisée 03 : infirmière psychiatrique autorisée 04 : infirmière praticienne 05 : ergothérapeute 06 : physiothérapeute 07 : pharmacien 08 : préposé aux services de soutien à la personne
<b>Numéro séquentiel d'identification du fichier</b>	NNN	Indique la version du fichier qui est soumis. Le tout premier fichier soumis au cours d'une année de soumissions de données doit porter le numéro 001. Ce numéro augmente de 1 chaque fois qu'une nouvelle version est soumise (002, 003, etc.).
<b>Extension du nom de fichier</b>	.zip	L'extension du nom du fichier doit être .zip. Cette extension indique qu'un fichier texte a été compressé.

**Remarque**

\* N représente un chiffre (de 0 à 9) et A représente une lettre (de A à Z).

### Exemple de nom de fichier

- HHR202400xxxxPE07001.zip

Cet exemple fictif indique qu'il s'agit d'un fichier sur les **ressources humaines de la santé (HHR)** pour l'année de données **2024**, la période de soumission **00** et le fournisseur de données **xxxxx (identificateur de l'organisme)**. La province déclarante est l'**Île-du-Prince-Édouard (PE)** et le type de dispensateur de soins est **07 : pharmacien**. C'est la **première version** du fichier soumis par le fournisseur de données.

## Format de la fiche de contrôle

Chaque fichier doit commencer par une fiche de contrôle qui décrit le contenu du fichier à l'aide d'une convention de désignation normalisée fondée sur les normes de données de l'ICIS. Le tableau suivant décrit le type et le format de l'information à fournir dans la fiche de contrôle.

**Tableau 2** Format de la fiche de contrôle

Numéro du champ	Élément de données	Octet de départ	Longueur	Type	Format de la valeur	Description de la valeur
1	Type de dispensateur de soins	1	3	Caractère	AAA	LPN : infirmière auxiliaire autorisée RRN : infirmière autorisée RNP : infirmière praticienne RPN : infirmière psychiatrique autorisée OCC : ergothérapeute PHY : physiothérapeute PHA : pharmacien PSW : préposé aux services de soutien à la personne  Si un type de dispensateur n'est pas indiqué ci-dessus, le fournisseur de données peut établir lui-même l'abréviation.

Numéro du champ	Élément de données	Octet de départ	Longueur	Type	Format de la valeur	Description de la valeur
2	Code de la province ou du territoire	4	5	Caractère	AANNN	Code à 5 caractères attribué au fournisseur de données : NL001 : Terre-Neuve-et-Labrador PE001 : Île-du-Prince-Édouard NS001 : Nouvelle-Écosse NB001 : Nouveau-Brunswick QC001 : Québec ON001 : Ontario MB001 : Manitoba SK001 : Saskatchewan AB001 : Alberta BC001 : Colombie-Britannique YT001 : Yukon NT001 : Territoires du Nord-Ouest NU001 : Nunavut
3	Année de données	9	4	Caractère	AAAA	L'année de collecte des données soumises
4	Nombre d'enregistrements	13	6	Numérique	NNNNNN	Le nombre total d'enregistrements dans le fichier (exclut la fiche de contrôle)  Remarque : Les 6 caractères numériques de ce champ doivent être remplis. Si le nombre d'enregistrements soumis contient moins de 6 caractères (c.-à-d. < 100 000), tout caractère précédant doit être remplacé par un zéro.
5	Date de création du fichier	21	8	Date	AAAAMMJJ	La date où le fichier a été créé
6	Identificateur de l'inscription du dispensateur	29	1	Caractère	R ou S	R (numéro d'inscription réel) ou S (numéro substitut)
7	Élément de remplissage	30	363	Caractère	X	Des X sont ajoutés à la fin de l'enregistrement pour que la fiche de contrôle soit de la même longueur que les enregistrements détaillés

**Remarque**

Champ 6 : l'identificateur de l'inscription du fournisseur peut être inclus de 2 façons :

- à l'aide du numéro d'inscription réel;
- à l'aide d'un numéro substitut (valeur factice).

Le type de numéro à fournir est laissé à la discrétion de l'autorité compétente, mais il doit être le même chaque année pour chaque personne inscrite, peu importe le type de numéro fourni. Si les numéros factices sont fournis, ils doivent rester les mêmes chaque année pour chaque personne inscrite (ce qui permet à l'ICIS de mener une analyse longitudinale des données).



## Échantillon de fiche de contrôle

OCCSK001202400075020240920Rxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx. . .

**Tableau 3** Échantillon de fiche de contrôle

Type de dispensateur de soins	Code de la province ou du territoire	Année de données	Nombre d'enregistrements	Date de création du fichier	Identificateur de l'inscription du dispensateur	Élément de remplissage
OCC	SK001	2024	000750	20240920	R	X

Dans cet échantillon de fiche de contrôle,

- **OCC** indique que les dispensateurs de soins sont des ergothérapeutes;
- **SK001** indique que le fichier a été soumis par la Saskatchewan;
- **2024** correspond à l'année de collecte de données;
- **000750** indique que le fichier contient 750 enregistrements (exclut la fiche de contrôle);
- **20240920** indique que le fichier a été créé le 20 septembre 2024;
- **R** indique que les numéros d'inscription sont des numéros d'inscription réels;
- **X** indique que la fiche de contrôle contient 363 caractères de remplissage.

## Traitement des fichiers et des enregistrements

Une fois que l'ICIS a reçu les fichiers de données, tous les enregistrements font l'objet d'un traitement particulier avant d'être inclus. Le traitement des fichiers se déroule comme suit :

### Validation de l'intégrité des fichiers

La validation de l'intégrité des fichiers consiste à vérifier les caractéristiques physiques des fichiers de données. Le contenu de la fiche de contrôle du fichier est vérifié au cas où il y aurait des erreurs et les enregistrements détaillés sont comptés. Le compte garantit que le nombre d'enregistrements détaillés correspond au nombre indiqué dans la fiche de contrôle (champ 4). Chaque enregistrement détaillé est également vérifié afin que sa longueur corresponde aux spécifications (c.-à-d. 390 caractères).

Les fournisseurs de données seront avisés si leurs fichiers ne sont pas conformes aux critères de validation de l'intégrité des fichiers.

## Validation des enregistrements

La validation des enregistrements sert à valider les éléments de données formant chaque enregistrement et à en vérifier le format, le contenu et la cohérence interne.

Cela inclut la validation des champs de code; par exemple, les seules valeurs de codification possibles pour le statut d'inscription du dispensateur sont 15 (*actif, général*), 25 (*actif, autre*) et 35 (*inactif*). Les données font aussi l'objet d'essais de relations logiques entre des champs en particulier. Par exemple, une erreur est repérée si la valeur de l'année d'obtention du diplôme du niveau de scolarité de base ou le plus élevé du dispensateur est inférieure à la valeur de l'année de naissance.

Les erreurs et les données suspectes relevées au cours du processus de vérification seront incluses dans un rapport d'erreurs. L'enregistrement ne sera pas inclus dans la BDMOS avant la correction de toutes les erreurs.

## Correction des erreurs

L'ICIS transmet les rapports indiquant les erreurs aux fournisseurs de données de la BDMOS. Ces rapports prennent la forme d'un fichier Excel.

Les erreurs sont examinées et corrigées par le fournisseur. Il s'agit d'un processus itératif qui nécessite une consultation continue entre l'ICIS et le fournisseur de données dans les semaines suivant la soumission des fichiers. Les fournisseurs de données sont tenus de corriger les sources de données et de soumettre à nouveau le rapport d'erreurs contenant corrections et commentaires.

En plus d'un rapport d'erreurs, les fournisseurs de données *pourraient* recevoir un rapport résumant les variations dans les données soumises pour l'année en cours par rapport aux années précédentes. Ils sont invités à réviser et à soumettre à nouveau les données à l'ICIS dans le même fichier compressé que le rapport d'erreurs.

Nous encourageons les fournisseurs de données qui soumettent à nouveau des rapports d'erreurs à l'ICIS à suivre les mêmes conventions de désignation des fichiers et les mêmes instructions de soumission que celles des fichiers texte. Pour en savoir plus sur la soumission de données à l'ICIS au moyen de l'eDSS, veuillez revoir la section [Soumission des données dans l'eDSS](#) du présent document.

# Format d'enregistrement

Les tableaux 4 et 5 indiquent les informations détaillées requises pour créer des enregistrements sous forme de fichiers séquentiels que l'ICIS pourra traiter. **Le tableau 4** énumère les 49 éléments de données uniques tels qu'ils apparaîtraient dans un enregistrement détaillé — dans l'ordre et avec toutes les occurrences possibles. **Le tableau 5** résume les spécifications des 49 éléments de données uniques.

Vous trouverez les définitions des éléments de données et valeurs, ainsi que des exemples et renseignements supplémentaires, dans le [Dictionnaire de données du fichier minimal sur les RHS](#).

## Remarques sur le format d'enregistrement

- Le **numéro du champ** indique le numéro unique attribué à chaque élément de données.
- Le **nom du champ** indique le nom de l'élément de données.
- **Ligne** indique le nombre de répétitions possibles d'un élément de données lorsque plus d'une ligne est permise (choix multiple).
- **Octet de départ** indique le point de départ de chaque élément de données dans le fichier.
- **Longueur** indique le nombre de caractères pour chaque élément de données.
- **Format de la valeur/descriptions** indique les valeurs admissibles et le format précis pour chaque élément de données.
- Tous les champs sont des **caractères**.

Il y a 49 éléments de données uniques, mais certains éléments de données peuvent être recueillis plus d'une fois. Cela peut se produire pour 2 raisons : un élément de données permet de faire un choix multiple; ou un élément de données permet plusieurs emplois.

## Éléments de données à choix multiple

- Un maximum de 3 entrées est autorisé.
- Ces 3 entrées sont présentées selon un ordre séquentiel.

### *Exemple*

- Jenna est physiothérapeute et peut fournir ses services dans 3 langues : anglais, espagnol et chinois.
  - Les 3 langues sont indiquées sous Langue — capacité d'offrir des services (champs 19 à 21) dans un ordre séquentiel comme ENGSPAZHO.
- Lorsqu'il y a moins de 3 entrées, utilisez *Sans objet* pour remplir les champs restants.

## Éléments de données à emplois multiples

- Un maximum de 3 entrées est autorisé.
- Ces 3 entrées ne sont pas présentées selon un ordre séquentiel, mais sous forme de blocs.
  - Remplissez le premier bloc d'éléments de données applicables pour le premier emploi du dispensateur, le deuxième bloc pour le deuxième emploi et le troisième bloc pour le troisième emploi.
- Lorsqu'il y a moins de 3 emplois, utilisez *Sans objet* pour remplir les champs restants.

**Tableau 4** Éléments de données du fichier minimal sur les RHS

Catégorie	Numéro du champ	Octet de départ	Longueur	Nom du champ
Inscription	1	1	3	Type de dispensateur
	2	4	2	Statut de l'inscription du dispensateur
	3	6	6	Date d'inscription du dispensateur
	4	12	64	Élément proposé — Identificateur national unique
	5	76	16	Numéro d'inscription provincial/territorial du dispensateur
	6	92	2	Province/territoire d'inscription du dispensateur
	7	94	2	Province/territoire d'inscription concomitante du dispensateur (1)
	8	96	2	Province/territoire d'inscription concomitante du dispensateur (2)
	9	98	2	Province/territoire d'inscription concomitante du dispensateur (3)
	10	100	3	Pays d'inscription concomitante du dispensateur (1)
	11	103	3	Pays d'inscription concomitante du dispensateur (2)
	12	106	3	Pays d'inscription concomitante du dispensateur (3)
	13	109	2	Province/territoire de l'inscription initiale du dispensateur
	14	111	4	Année de l'inscription initiale du dispensateur
Caractéristiques démographiques	15	115	1	Genre
	16	116	1	Sexe à la naissance
	17	117	4	Année de naissance
	18	121	3	Langue — capacité d'offrir des services (1)
	19	124	3	Langue — capacité d'offrir des services (2)
	20	127	3	Langue — capacité d'offrir des services (3)
	21	130	2	Identité autochtone (1)
	22	132	2	Identité autochtone (2)

Catégorie	Numéro du champ	Octet de départ	Longueur	Nom du champ
<b>Caractéristiques démographiques (suite)</b>	23	134	2	Identité autochtone (3)
	24	136	2	Groupe racialisé (1)
	25	138	2	Groupe racialisé (2)
	26	140	2	Groupe racialisé (3)
<b>Emplacement géographique (de résidence du dispensateur)</b>	27	142	2	Province/territoire de résidence du dispensateur
	28	144	3	Pays de résidence du dispensateur
	29	147	6	Code postal de la résidence du dispensateur
<b>Niveau de scolarité</b>	30	153	2	Niveau de la scolarité de base du dispensateur
	31	155	4	Année d'obtention du diplôme de la scolarité de base du dispensateur
	32	159	8	Établissement d'obtention du diplôme de la scolarité de base du dispensateur
	33	167	2	Province/territoire d'obtention du diplôme de la scolarité de base du dispensateur
	34	169	3	Pays d'obtention du diplôme de la scolarité de base du dispensateur
	35	172	2	Niveau de scolarité le plus élevé du dispensateur
	36	174	4	Année d'obtention du diplôme du niveau de scolarité le plus élevé du dispensateur
	37	178	8	Établissement d'obtention du niveau de scolarité le plus élevé du dispensateur
	38	186	2	Province/territoire d'obtention du diplôme du niveau de scolarité le plus élevé du dispensateur
	39	188	3	Pays d'obtention du diplôme du niveau de scolarité le plus élevé du dispensateur
<b>Emploi</b>	40	191	2	Statut d'emploi
	41	193	1	Emploi dans la profession
	42	194	2	Cherche un emploi
<b>Emploi 1</b>	43	196	2	Catégorie d'emploi du dispensateur
	44	198	2	Statut temps plein/temps partiel/occasionnel du dispensateur
	45	200	2	Préférence du dispensateur pour le statut temps plein/temps partiel/occasionnel
	46	202	4	Nombre annuel d'heures rémunérées du dispensateur
	47	206	2	Lieu de travail du dispensateur (1)
	48	208	2	Lieu de travail du dispensateur (2)
	49	210	2	Lieu de travail du dispensateur (3)
	50	212	2	Poste du dispensateur (1)
	51	214	2	Poste du dispensateur (2)

Catégorie	Numéro du champ	Octet de départ	Longueur	Nom du champ
<b>Emploi 1 (suite)</b>	52	216	2	Poste du dispensateur (3)
	53	218	3	Champ d'activité du dispensateur (1)
	54	221	3	Champ d'activité du dispensateur (2)
	55	224	3	Champ d'activité du dispensateur (3)
	56	227	2	Source de financement de l'emploi du dispensateur
	57	229	1	Indicateur de dispensateur de soins à l'emploi d'une agence
	58	230	1	Indicateur de lieux de pratique multiples
	59	231	2	Soins virtuels au lieu de pratique principal
	60	233	2	Mode de consultation au lieu de pratique principal (1)
	61	235	2	Mode de consultation au lieu de pratique principal (2)
	62	237	2	Mode de consultation au lieu de pratique principal (3)
	63	239	10	Identificateur d'organisme du lieu de pratique principal
	64	249	6	Code postal du lieu de pratique principal
	65	255	1	Indicateur du code postal du lieu de pratique
	<b>Emploi 2</b>	66	256	2
67		258	3	Pays du lieu de pratique principal
68		261	2	Catégorie d'emploi du dispensateur
69		263	2	Statut temps plein/temps partiel/occasionnel du dispensateur
70		265	2	Préférence du dispensateur pour le statut temps plein/temps partiel/occasionnel
71		267	4	Nombre annuel d'heures rémunérées du dispensateur
72		271	2	Lieu de travail du dispensateur (1)
73		273	2	Lieu de travail du dispensateur (2)
74		275	2	Lieu de travail du dispensateur (3)
75		277	2	Poste du dispensateur (1)
76		279	2	Poste du dispensateur (2)
77		281	2	Poste du dispensateur (3)
78		283	3	Champ d'activité du dispensateur (1)
79		286	3	Champ d'activité du dispensateur (2)
80		289	3	Champ d'activité du dispensateur (3)
81		292	2	Source de financement de l'emploi du dispensateur
82	294	1	Indicateur de dispensateur de soins à l'emploi d'une agence	
83	295	83	Indicateur de lieux de pratique multiples	
84	296	84	Soins virtuels au lieu de pratique principal	
85	298	85	Mode de consultation au lieu de pratique principal (1)	
86	300	86	Mode de consultation au lieu de pratique principal (2)	

Catégorie	Numéro du champ	Octet de départ	Longueur	Nom du champ
<b>Emploi 2 (suite)</b>	87	302	87	Mode de consultation au lieu de pratique principal (3)
	88	304	88	Identificateur d'organisme du lieu de pratique principal
	89	314	89	Code postal du lieu de pratique principal
	90	320	90	Indicateur du code postal du lieu de pratique
	91	321	91	Province/territoire du lieu de pratique principal
	92	323	92	Pays du lieu de pratique principal
<b>Emploi 3</b>	93	326	93	Catégorie d'emploi du dispensateur
	94	328	94	Statut temps plein/temps partiel/occasionnel du dispensateur
	95	330	95	Préférence du dispensateur pour le statut temps plein/temps partiel/occasionnel
	96	332	96	Nombre annuel d'heures rémunérées du dispensateur
	97	336	97	Lieu de travail du dispensateur (1)
	98	338	98	Lieu de travail du dispensateur (2)
	99	340	99	Lieu de travail du dispensateur (3)
	100	342	100	Poste du dispensateur (1)
	101	344	101	Poste du dispensateur (2)
	102	346	102	Poste du dispensateur (3)
	103	348	103	Champ d'activité du dispensateur (1)
	104	351	104	Champ d'activité du dispensateur (2)
	105	354	105	Champ d'activité du dispensateur (3)
	106	357	106	Source de financement de l'emploi du dispensateur
	107	359	1	Indicateur de dispensateur de soins à l'emploi d'une agence
	108	360	1	Indicateur de lieux de pratique multiples
	109	361	2	Soins virtuels au lieu de pratique principal
	110	363	2	Mode de consultation au lieu de pratique principal (1)
	111	365	2	Mode de consultation au lieu de pratique principal (2)
	112	367	2	Mode de consultation au lieu de pratique principal (3)
113	369	10	Identificateur d'organisme du lieu de pratique principal	
114	379	6	Code postal du lieu de pratique principal	
115	385	1	Indicateur du code postal du lieu de pratique	
116	386	2	Province/territoire du lieu de pratique principal	
117	388	3	Pays du lieu de pratique principal	

**Longueur totale de l'enregistrement : 390 caractères**

**Tableau 5** Format d'enregistrement du fichier minimal sur les RHS

Catégorie	Champ	Nom du champ	Ligne	Octet de départ	Longueur	Format de la valeur/descriptions
<b>Inscription</b>	1	Type de dispensateur	1	1	3	<p><b>162</b> : Infirmière auxiliaire autorisée  <b>186</b> : Infirmière praticienne  <b>188</b> : Ergothérapeute  <b>204</b> : Préposé aux services de soutien à la personne  <b>206</b> : Pharmacien  <b>212</b> : Physiothérapeute  <b>250</b> : Infirmière autorisée  <b>252</b> : Infirmière psychiatrique autorisée</p> <p>Seuls les dispensateurs qui soumettent des données au niveau de l'enregistrement sont indiqués. Consultez l'<b>annexe A</b> du <a href="#">Dictionnaire de données du fichier minimal sur les RHS</a> pour obtenir la liste complète des types de dispensateurs.</p>
	2	Statut de l'inscription du dispensateur	1	4	2	<p><b>15</b> : Actif, général  <b>25</b> : Actif, autre  <b>35</b> : Inactif</p>
	3	Date d'inscription du dispensateur	1	6	6	<p>Format AAAAMM</p> <p><b>Année et mois valides</b></p>
	4	Élément proposé — Identificateur national unique	1	12	64	<p>Format de 0 à 9, de A à Z et case vide</p> <p><b>97</b> : Non recueilli  <b>98</b> : Sans objet  <b>99</b> : Inconnu</p> <p>Les 64 caractères de ce champ doivent être remplis. Si l'identificateur soumis comprend moins de 64 caractères, tout caractère précédant l'identificateur doit être remplacé par une espace. Toutefois, pour les valeurs <i>Non recueilli</i>, <i>Sans objet</i> et <i>Inconnu</i>, les 63 caractères précédant l'identificateur (c.-à-d. 7, 8 ou 9) doivent tous être remplis par le chiffre « 9 ».</p>



Catégorie	Champ	Nom du champ	Ligne	Octet de départ	Longueur	Format de la valeur/descriptions
Inscription (suite)	5	Numéro d'inscription provincial/territorial du dispensateur	1	76	16	Format de 0 à 9, de A à Z et case vide  <b>Numéro d'inscription provincial ou territorial ou autre code approprié</b>  Les 16 caractères de ce champ doivent être remplis. Si le numéro d'inscription soumis comprend moins de 16 caractères, tout caractère précédant l'identificateur doit être remplacé par une espace.
	6	Province/territoire d'inscription du dispensateur	1	92	2	Consultez l' <b>annexe B</b> du <a href="#">Dictionnaire de données du fichier minimal sur les RHS</a> pour obtenir les codes valides des provinces et territoires du Canada.  <b>97</b> : Non recueilli
	7, 8, 9	Province/territoire d'inscription concomitante du dispensateur*	3	94	6	Consultez l' <b>annexe B</b> du <a href="#">Dictionnaire de données du fichier minimal sur les RHS</a> pour obtenir les codes valides des provinces et territoires du Canada.  <b>97</b> : Non recueilli <b>98</b> : Sans objet <b>99</b> : Inconnu
	10, 11, 12	Pays d'inscription concomitante du dispensateur*	3	100	9	Consultez l' <b>annexe C</b> du <a href="#">Dictionnaire de données du fichier minimal sur les RHS</a> pour obtenir les codes de pays valides.  <b>997</b> : Non recueilli <b>998</b> : Sans objet <b>999</b> : Inconnu
	13	Province/territoire de l'inscription initiale du dispensateur	1	109	2	Consultez l' <b>annexe B</b> du <a href="#">Dictionnaire de données du fichier minimal sur les RHS</a> pour obtenir les codes valides des provinces et territoires du Canada.  <b>97</b> : Non recueilli <b>98</b> : Sans objet <b>99</b> : Inconnu

Catégorie	Champ	Nom du champ	Ligne	Octet de départ	Longueur	Format de la valeur/descriptions
Inscription (suite)	14	Année de l'inscription initiale du dispensateur	1	111	4	Format AAAA <b>Année valide</b> <b>9997</b> : Non recueilli <b>9998</b> : Sans objet <b>9999</b> : Inconnu
Caractéristiques démographiques	15	Genre	1	115	1	<b>F</b> : Féminin <b>M</b> : Masculin <b>X</b> : Autre genre <b>6</b> : Préfère ne pas répondre <b>7</b> : Non recueilli <b>9</b> : Inconnu
	16	Sexe à la naissance	1	116	1	<b>F</b> : Féminin <b>M</b> : Masculin <b>I</b> : Intersexué <b>6</b> : Préfère ne pas répondre <b>7</b> : Non recueilli <b>9</b> : Inconnu
	17	Année de naissance	1	117	4	Format AAAA <b>Année valide</b> <b>9997</b> : Non recueilli <b>9999</b> : Inconnu
	18, 19, 20	Langue — capacité d'offrir des services*	3	121	9	Consultez l' <b>annexe D</b> du <a href="#">Dictionnaire de données du fichier minimal sur les RHS</a> pour obtenir les codes de langue valides. <b>997</b> : Non recueilli <b>998</b> : Sans objet <b>999</b> : Inconnu

Catégorie	Champ	Nom du champ	Ligne	Octet de départ	Longueur	Format de la valeur/descriptions
Caractéristiques démographiques (suite)	21, 22, 23	Identité autochtone*	3	130	6	<b>10</b> : Premières Nations <b>15</b> : Inuk/Inuit <b>20</b> : Métis <b>95</b> : Ne sait pas <b>96</b> : Préfère ne pas répondre <b>97</b> : Non recueilli <b>98</b> : Sans objet <b>99</b> : Inconnu
	24, 25, 26	Groupe racialisé*	3	136	6	<b>10</b> : Noir <b>15</b> : Asiatique de l'Est <b>20</b> : Autochtone <b>25</b> : Latino-américain <b>30</b> : Moyen-oriental <b>35</b> : Asiatique du Sud <b>40</b> : Asiatique du Sud-Est <b>45</b> : Blanc <b>50</b> : Plusieurs groupes raciaux <b>59</b> : Autre catégorie raciale <b>95</b> : Ne sait pas <b>96</b> : Préfère ne pas répondre <b>97</b> : Non recueilli <b>98</b> : Sans objet <b>99</b> : Inconnu

Catégorie	Champ	Nom du champ	Ligne	Octet de départ	Longueur	Format de la valeur/descriptions
<b>Emplacement géographique (de la résidence du dispensateur)</b>	27	Province/territoire de résidence du dispensateur	1	142	2	Consultez l' <b>annexe B</b> du <a href="#">Dictionnaire de données du fichier minimal sur les RHS</a> pour obtenir les codes valides des provinces et territoires du Canada.  <b>97</b> : Non recueilli <b>98</b> : Sans objet <b>99</b> : Inconnu
	28	Pays de résidence du dispensateur	1	144	3	Consultez l' <b>annexe C</b> du <a href="#">Dictionnaire de données du fichier minimal sur les RHS</a> pour obtenir les codes de pays valides.  <b>997</b> : Non recueilli <b>998</b> : Sans objet <b>999</b> : Inconnu
	29	Code postal de la résidence du dispensateur	1	147	6	Format ANANAN  <b>Code postal à 6 caractères attribué par Postes Canada</b>  <b>999997</b> : Non recueilli <b>999998</b> : Sans objet <b>999999</b> : Inconnu
<b>Scolarité</b>	30	Niveau de la scolarité de base du dispensateur	1	153	2	<b>10</b> : Baccalauréat <b>15</b> : Certificat <b>20</b> : Diplôme d'études collégiales <b>25</b> : Doctorat <b>30</b> : Diplôme d'études secondaires <b>35</b> : Maîtrise <b>40</b> : Diplôme de cycle supérieur propre à la profession visée <b>45</b> : Résidence <b>50</b> : Études secondaires partielles <b>97</b> : Non recueilli <b>98</b> : Sans objet <b>99</b> : Inconnu

Catégorie	Champ	Nom du champ	Ligne	Octet de départ	Longueur	Format de la valeur/descriptions
Scolarité (suite)	31	Année d'obtention du diplôme de la scolarité de base du dispensateur	1	155	4	Format AAAA  <b>Année valide</b> <b>9997</b> : Non recueilli <b>9998</b> : Sans objet <b>9999</b> : Inconnu
	32	Établissement d'obtention du diplôme de la scolarité de base du dispensateur	1	159	8	Consultez l' <b>annexe E</b> du <a href="#">Dictionnaire de données du fichier minimal sur les RHS</a> pour obtenir la liste des codes d'établissements d'enseignement postsecondaire canadiens.  <b>00000010</b> : Autre établissement canadien <b>00000020</b> : Établissement étranger <b>99999997</b> : Non recueilli <b>99999998</b> : Sans objet <b>99999999</b> : Inconnu
	33	Province/territoire d'obtention du diplôme de la scolarité de base du dispensateur	1	167	2	Consultez l' <b>annexe B</b> du <a href="#">Dictionnaire de données du fichier minimal sur les RHS</a> pour obtenir les codes valides des provinces et territoires du Canada.  <b>97</b> : Non recueilli <b>98</b> : Sans objet <b>99</b> : Inconnu
	34	Pays d'obtention du diplôme de la scolarité de base du dispensateur	1	169	3	Consultez l' <b>annexe C</b> du <a href="#">Dictionnaire de données du fichier minimal sur les RHS</a> pour obtenir les codes de pays valides.  <b>997</b> : Non recueilli <b>998</b> : Sans objet <b>999</b> : Inconnu

Catégorie	Champ	Nom du champ	Ligne	Octet de départ	Longueur	Format de la valeur/descriptions
Scolarité (suite)	35	Niveau de scolarité le plus élevé du dispensateur	1	172	2	<b>10</b> : Baccalauréat <b>15</b> : Certificat <b>20</b> : Diplôme d'études collégiales <b>25</b> : Doctorat <b>30</b> : Diplôme d'études secondaires <b>35</b> : Maîtrise <b>40</b> : Diplôme de cycle supérieur propre à la profession visée <b>45</b> : Résidence <b>50</b> : Études secondaires partielles <b>97</b> : Non recueilli <b>98</b> : Sans objet <b>99</b> : Inconnu
	36	Année d'obtention du diplôme du niveau de scolarité le plus élevé du dispensateur	1	174	4	Format AAAA <b>Année valide</b> <b>9997</b> : Non recueilli <b>9998</b> : Sans objet <b>9999</b> : Inconnu
	37	Établissement d'obtention du diplôme du niveau de scolarité le plus élevé du dispensateur	1	178	8	Consultez l' <b>annexe E</b> du <a href="#">Dictionnaire de données du fichier minimal sur les RHS</a> pour obtenir la liste des codes d'établissements d'enseignement postsecondaire canadiens. <b>0000010</b> : Autre établissement canadien <b>0000020</b> : Établissement étranger <b>9999997</b> : Non recueilli <b>9999998</b> : Sans objet <b>9999999</b> : Inconnu

Catégorie	Champ	Nom du champ	Ligne	Octet de départ	Longueur	Format de la valeur/descriptions
<b>Scolarité (suite)</b>	38	Province/territoire d'obtention du diplôme du niveau de scolarité le plus élevé du dispensateur	1	186	2	Consultez l' <b>annexe B</b> du <a href="#">Dictionnaire de données du fichier minimal sur les RHS</a> pour obtenir les codes valides des provinces et territoires du Canada.  <b>97</b> : Non recueilli <b>98</b> : Sans objet <b>99</b> : Inconnu
	39	Pays d'obtention du diplôme du niveau de scolarité le plus élevé du dispensateur	1	188	3	Consultez l' <b>annexe C</b> du <a href="#">Dictionnaire de données du fichier minimal sur les RHS</a> pour obtenir les codes de pays valides.  <b>997</b> : Non recueilli <b>998</b> : Sans objet <b>999</b> : Inconnu
<b>Emploi</b>	40	Statut d'emploi	1	191	2	<b>10</b> : Travaille <b>15</b> : Sans emploi <b>20</b> : En congé de travail <b>25</b> : En congé sans solde <b>30</b> : En congé payé <b>35</b> : En congé parental <b>40</b> : En congé de maternité <b>45</b> : En congé de paternité <b>50</b> : En congé d'invalidité de courte durée <b>55</b> : En congé d'invalidité de longue durée <b>60</b> : Retraité <b>65</b> : Retraité en raison de l'âge <b>70</b> : Retraité en raison d'une invalidité <b>97</b> : Non recueilli <b>98</b> : Sans objet <b>99</b> : Inconnu

Catégorie	Champ	Nom du champ	Ligne	Octet de départ	Longueur	Format de la valeur/descriptions
<b>Emploi (suite)</b>	41	Emploi dans la profession	1	193	1	<b>Y</b> : Oui <b>N</b> : Non <b>7</b> : Non recueilli <b>8</b> : Sans objet <b>9</b> : Inconnu
	42	Cherche un emploi	1	194	2	<b>10</b> : Dans la profession <b>15</b> : Pas dans la profession <b>20</b> : Ne cherche pas d'emploi <b>97</b> : Non recueilli <b>98</b> : Sans objet <b>99</b> : Inconnu
	43, 68, 93	Catégorie d'emploi du dispensateur†	3	196, 261, 326	2	<b>10</b> : Employé permanent <b>15</b> : Employé temporaire <b>20</b> : Travailleur autonome <b>25</b> : Emploi conditionnel (synonyme : emploi provisoire) <b>30</b> : Emploi coopératif pour étudiant <b>35</b> : Expérience de stage en milieu de travail <b>39</b> : Autre — non classé ailleurs <b>97</b> : Non recueilli <b>98</b> : Sans objet <b>99</b> : Inconnu
	44, 69, 94	Statut temps plein/temps partiel/occasionnel du dispensateur†	3	198, 263, 328	2	<b>10</b> : Temps plein <b>15</b> : Temps partiel <b>20</b> : Emploi occasionnel <b>97</b> : Non recueilli <b>98</b> : Sans objet <b>99</b> : Inconnu



Catégorie	Champ	Nom du champ	Ligne	Octet de départ	Longueur	Format de la valeur/descriptions
Emploi (suite)	45, 70, 95	Préférence du dispensateur pour le statut temps plein/temps partiel/occasionnel†	3	200, 265, 330	2	<b>10</b> : Par choix <b>15</b> : Cherche à obtenir le statut temps plein <b>20</b> : Cherche à obtenir le statut temps partiel <b>25</b> : Cherche à obtenir le statut occasionnel <b>97</b> : Non recueilli <b>98</b> : Sans objet <b>99</b> : Inconnu
	46, 71, 96	Nombre annuel d'heures rémunérées du dispensateur†	3	202, 267, 332	4	Format HHHH <b>Heures à 4 chiffres</b> <b>9997</b> : Non recueilli <b>9998</b> : Sans objet <b>9999</b> : Inconnu  Les 4 caractères de ce champ doivent être remplis. Si la valeur soumise comprend moins de 4 caractères, tout caractère précédant la valeur doit être remplacé par une espace.

Catégorie	Champ	Nom du champ	Ligne	Octet de départ	Longueur	Format de la valeur/descriptions
<b>Emploi (suite)</b>	47 à 49, 72 à 74, 97 à 99	Lieu de travail du dispensateur*. †	9	206, 271, 336	6	<b>10</b> : Résidence avec services <b>12</b> : Hôpital pour enfants <b>14</b> : Lieu de travail du client ou du patient <b>16</b> : Résidence du client ou du patient <b>18</b> : Centre de santé communautaire <b>20</b> : Centre communautaire de santé mentale et de traitement des dépendances <b>22</b> : Pharmacie communautaire <b>24</b> : Siège social de pharmacies communautaires <b>26</b> : Établissement correctionnel <b>28</b> : Lieu d'affectation <b>30</b> : Établissement d'enseignement <b>32</b> : Hôpital général <b>34</b> : Gouvernement <b>36</b> : Foyer de groupe <b>38</b> : Bureau à domicile <b>40</b> : Hospice <b>42</b> : Secteur industriel, manufacturier ou commercial <b>44</b> : Établissement de soins de longue durée <b>46</b> : Base militaire <b>48</b> : Clinique professionnelle multidisciplinaire <b>50</b> : Poste infirmier et clinique <b>52</b> : Cabinet de soins de santé primaires <b>54</b> : Association professionnelle <b>56</b> : Unité de santé publique <b>58</b> : Hôpital psychiatrique <b>60</b> : Organisme de réglementation <b>62</b> : Établissement de réadaptation <b>64</b> : Clinique satellite <b>66</b> : Clinique professionnelle spécialisée <b>68</b> : Syndicat <b>69</b> : Autre <b>97</b> : Non recueilli <b>98</b> : Sans objet <b>99</b> : Inconnu

Catégorie	Champ	Nom du champ	Ligne	Octet de départ	Longueur	Format de la valeur/descriptions
<b>Emploi (suite)</b>	50 à 52, 75 à 77, 100 à 102	Poste du dispensateur*, †	9	212, 277, 342	6	<b>10</b> : Administrateur <b>12</b> : Analyste <b>14</b> : Gestionnaire de cas <b>16</b> : Président-directeur général/registraire <b>18</b> : Chef des soins infirmiers <b>20</b> : Spécialiste clinique <b>22</b> : Infirmière en santé communautaire <b>24</b> : Ambulancier paramédical communautaire <b>26</b> : Consultant <b>28</b> : Coordinateur <b>30</b> : Dispensateur de soins directs <b>32</b> : Directeur ou directeur adjoint <b>34</b> : Enseignant <b>36</b> : Pharmacien industriel <b>38</b> : Gestionnaire ou gestionnaire adjoint <b>40</b> : Infirmière sage-femme <b>42</b> : Infirmière en santé au travail <b>44</b> : Propriétaire/exploitant <b>46</b> : Infirmière de paroisse <b>48</b> : Cadre professionnel <b>50</b> : Infirmière psychiatrique de liaison <b>52</b> : Pharmacien de relève <b>54</b> : Chercheur <b>56</b> : Vendeur <b>58</b> : Superviseur <b>60</b> : Ambulancier paramédical tactique <b>69</b> : Autre <b>97</b> : Non recueilli <b>98</b> : Sans objet <b>99</b> : Inconnu

Catégorie	Champ	Nom du champ	Ligne	Octet de départ	Longueur	Format de la valeur/descriptions
<b>Emploi (suite)</b>	53 à 55, 78 à 80, 103 à 105	Champ d'activité du dispensateur*. †	9	218, 283, 348	9	<b>Champ d'activité (soins directs)</b> <b>110</b> : Services liés au traitement des dépendances <b>112</b> : Soins liés à l'amputation <b>114</b> : Anesthésiologie <b>116</b> : Soins des brûlures <b>118</b> : Cardiologie <b>120</b> : Maladie chronique <b>122</b> : Douleur chronique <b>124</b> : Allergologie et immunologie clinique <b>126</b> : Troubles cognitifs <b>128</b> : Soins intensifs <b>130</b> : Développement et habilitation <b>132</b> : Dermatologie <b>134</b> : Soins du diabète <b>136</b> : Oto-rhino-laryngologie (ORL) <b>138</b> : Soins d'urgence <b>140</b> : Endocrinologie et métabolisme <b>142</b> : Ergonomie <b>144</b> : Soins des pieds <b>146</b> : Services de médecine légale <b>148</b> : Gastro-entérologie <b>150</b> : Médecine générale <b>152</b> : Génétique <b>154</b> : Gériatrie <b>156</b> : Gynécologie <b>158</b> : Thérapie de la main <b>160</b> : Promotion de la santé <b>162</b> : Hématologie <b>164</b> : Procédure de prévention des infections <b>166</b> : Médecine interne <b>168</b> : Maternité et soins périnataux <b>170</b> : Soins de santé mentale

Catégorie	Champ	Nom du champ	Ligne	Octet de départ	Longueur	Format de la valeur/descriptions
<b>Emploi (suite)</b>	53 à 55, 78 à 80, 103 à 105	Champ d'activité du dispensateur*. †	9	218, 283, 348	9	<b>172</b> : Médecine militaire <b>174</b> : Soins musculosquelettiques <b>176</b> : Néphrologie <b>178</b> : Neurologie <b>180</b> : Diététique <b>182</b> : Santé au travail <b>184</b> : Oncologie <b>186</b> : Ophtalmologie <b>188</b> : Dentisterie <b>190</b> : Transplantation d'organes <b>192</b> : Orthopédie <b>194</b> : Soins palliatifs <b>196</b> : Pathologie <b>198</b> : Sécurité des patients <b>200</b> : Pédiatrie <b>202</b> : Pharmacothérapie <b>204</b> : Chirurgie plastique <b>206</b> : Soins de santé primaires <b>208</b> : Santé publique et prévention <b>210</b> : Psychiatrie <b>212</b> : Santé pelvienne <b>214</b> : Médecine physique et réadaptation <b>216</b> : Radiologie <b>218</b> : Pneumologie <b>220</b> : Rhumatologie <b>222</b> : Médecine sportive <b>224</b> : Chirurgie <b>226</b> : Traumatologie <b>228</b> : Urologie <b>230</b> : Réadaptation vestibulaire <b>232</b> : Soins de la vue <b>234</b> : Services de soins des plaies

Catégorie	Champ	Nom du champ	Ligne	Octet de départ	Longueur	Format de la valeur/descriptions
Emploi (suite)	53 à 55, 78 à 80, 103 à 105	Champ d'activité du dispensateur*. †	9	218, 283, 348	9	<b>Administration</b> <b>236</b> : Administration <b>238</b> : Politiques de santé <b>240</b> : Réglementation <b>242</b> : Supervision <b>244</b> : Informatique et information sur la santé <b>246</b> : Gestion des services médico-juridiques offerts à la clientèle <b>248</b> : Gestion des services à la clientèle  <b>Formation</b> <b>250</b> : Formation du personnel <b>252</b> : Sensibilisation des clients ou des patients <b>254</b> : Formation en établissement  <b>Recherche</b> <b>256</b> : Recherche  <b>Autre</b> <b>258</b> : Promotion des intérêts <b>260</b> : Vente <b>269</b> : Autre champ d'activité non précisé ailleurs <b>997</b> : Non recueilli <b>998</b> : Sans objet <b>999</b> : Inconnu
	56, 81, 106	Source de financement de l'emploi du dispensateur†	3	227, 292, 357	2	<b>10</b> : Financement public <b>15</b> : Financement privé <b>20</b> : Financement public et privé <b>97</b> : Non recueilli <b>98</b> : Sans objet <b>99</b> : Inconnu
	57, 82, 107	Indicateur de dispensateur de soins à l'emploi d'une agence†	3	229, 294, 359	1	<b>Y</b> : Oui <b>N</b> : Non <b>7</b> : Non recueilli <b>8</b> : Sans objet <b>9</b> : Inconnu

Catégorie	Champ	Nom du champ	Ligne	Octet de départ	Longueur	Format de la valeur/descriptions
Emploi (suite)	58, 83, 108	Indicateur de lieux de pratique multiples <sup>†</sup>	3	230, 295, 360		<b>Y</b> : Oui <b>N</b> : Non <b>7</b> : Non recueilli <b>8</b> : Sans objet <b>9</b> : Inconnu
	59, 84, 109	Soins virtuels au lieu de pratique principal <sup>†, ‡</sup>	3	231, 296, 361	2	<b>10</b> : Plus de 50 % du temps <b>15</b> : 10 % à 49 % du temps <b>20</b> : Moins de 10 % du temps <b>25</b> : Jamais <b>97</b> : Non recueilli <b>98</b> : Sans objet <b>99</b> : Inconnu
	60 à 62, 85 à 87, 110 à 112	Mode de consultation au lieu de pratique principal <sup>*, †, ‡</sup>	9	233, 298, 363	6	<b>10</b> : En personne <b>15</b> : Courriel <b>20</b> : Messagerie texte <b>25</b> : Téléphone <b>30</b> : Vidéoconférence <b>39</b> : Autre <b>97</b> : Non recueilli <b>98</b> : Sans objet <b>99</b> : Inconnu
	63, 88, 113	Identificateur d'organisme du lieu de pratique principal <sup>†, ‡, §</sup>	3	239, 304, 369	10	Pour obtenir la liste complète des codes d'identification des organismes, écrivez à <a href="mailto:rhs@icis.ca">rhs@icis.ca</a> .  <b>9999999996</b> : Pas dans la liste des identificateurs d'organisme <b>9999999997</b> : Non recueilli <b>9999999998</b> : Sans objet <b>9999999999</b> : Inconnu  Les 10 caractères de ce champ doivent être remplis. Si l'identificateur soumis comprend moins de 10 caractères, tout caractère précédant l'identificateur doit être remplacé par une espace.

Catégorie	Champ	Nom du champ	Ligne	Octet de départ	Longueur	Format de la valeur/descriptions
Emploi (suite)	64, 89, 114	Code postal du lieu de pratique principal†, ‡, §	3	249, 314, 379	6	Format ANANAN  <b>Code postal à 6 caractères attribué par Postes Canada</b> <b>999997</b> : Non recueilli <b>999998</b> : Sans objet <b>999999</b> : Inconnu
	65, 90, 115	Indicateur du code postal du lieu de pratique†, ‡, §	3	255, 320, 385	1	<b>Y</b> : Oui <b>N</b> : Non <b>7</b> : Non recueilli <b>8</b> : Sans objet <b>9</b> : Inconnu
	66, 91, 116	Province/territoire du lieu de pratique principal†, ‡, §	3	256, 321, 386	2	Consultez l' <b>annexe B</b> du <a href="#">Dictionnaire de données du fichier minimal sur les RHS</a> pour obtenir les codes valides des provinces et territoires du Canada.  <b>97</b> : Non recueilli <b>98</b> : Sans objet <b>99</b> : Inconnu
	67, 92, 117	Pays du lieu de pratique principal†, ‡, §	3	258, 323, 388	3	Consultez l' <b>annexe C</b> du <a href="#">Dictionnaire de données du fichier minimal sur les RHS</a> pour obtenir les codes de pays valides.  <b>997</b> : Non recueilli <b>998</b> : Sans objet <b>999</b> : Inconnu

#### Remarques

\* Il s'agit d'éléments de données à choix multiple. Un maximum de 3 entrées est autorisé; les 3 entrées sont présentées selon un ordre séquentiel (en groupes).

† Ces éléments de données recueillent des informations sur les 3 principaux emplois. Renvoie aux emplois (auprès d'un employeur ou comme travailleur autonome) associés au nombre le plus élevé, au deuxième nombre le plus élevé et au troisième nombre le plus élevé d'heures rémunérées par année. Un maximum de 3 entrées est autorisé; les 3 entrées sont présentées sous forme de blocs. Notez que certains éléments de données sur l'emploi sont aussi des éléments à choix multiple (c.-à-d. qu'ils peuvent contenir jusqu'à 3 entrées).

‡ Ces éléments de données recueillent l'information sur le lieu de pratique principal du dispensateur — l'endroit où le dispensateur consacre le plus grand nombre d'heures à la pratique directe de sa profession. Si le lieu de pratique principal n'est pas disponible ou si le dispensateur ne travaille pas dans un lieu fixe, le bureau de l'employeur ou du travailleur autonome peut être utilisé.

§ Ces éléments de données recueillent l'information géographique sur l'emploi du dispensateur. L'identificateur d'organisme du lieu de pratique principal est uniquement recueilli si la source de financement de l'emploi du dispensateur est *Public* ou *Mélange de public et privé*. Si la source de financement de l'emploi du dispensateur indique *Privé*, *Non recueilli*, *Sans objet* ou *Inconnu*, sélectionnez *Sans objet* pour l'identificateur d'organisme du lieu de pratique principal.





**ICIS Ottawa**

495, chemin Richmond  
Bureau 600  
Ottawa (Ont.)  
K2A 4H6  
**613-241-7860**

**ICIS Toronto**

4110, rue Yonge  
Bureau 300  
Toronto (Ont.)  
M2P 2B7  
**416-481-2002**

**ICIS Victoria**

880, rue Douglas  
Bureau 600  
Victoria (C.-B.)  
V8W 2B7  
**250-220-4100**

**ICIS Montréal**

1010, rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 511  
Montréal (Qc)  
H3A 2R7  
**514-842-2226**

icis.ca

49585-0424

